

COMMUNE D'ARLANC
CONSEIL MUNICIPAL DU 10 SEPTEMBRE 2020

COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES LE
JEUDI 10 SEPTEMBRE 2020 A 20 H 00 EN MAIRIE D'ARLANC

Date de la Convocation : 3 septembre 2020

Conseillers en exercice : 19

Conseillers présents : Mrs SAVINEL, Maire, CHAUTARD, CHRISTOPHE, CLADIERE, COMPTE, DELAYRE, FORCE, GALAND, VERNET, Mmes BARD, BARTHOMEUF, BLANCHETON, DE LAENDER, DEMATHIEU, FAVIER, PRUNIER, PUMAIN, SOULIER.

Conseillers absents excusés : BICAN Patrick.

Secrétaire de séance : Mme PRUNIER Valérie.

Président de séance : Mr SAVINEL Jean.

Les membres du Conseil ont sur proposition de Monsieur le Maire adopté à l'unanimité le compte rendu de la séance du Mercredi 29 juillet 2020, puis sont passés à l'étude de l'ordre du jour.

DCM N°2020-08-01

ACHAT DE LA PARCELLE BR 306

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la mise en vente de la parcelle cadastrée BR n°306, d'une superficie de 81 m², située au 58 Grande Rue, 63 220 Arlanc. Cette parcelle appartient à l'indivision de Madame GAILLARD Martine, Madame DUCHATELLE Evelyne, Madame VIGNAL Claire, Monsieur DUCHATELLE Jean. La maison construite sur la parcelle BR n°306 présente de sévères dégradations et est soumise aux contraintes urbanistiques des Bâtiments de France. Etant responsable de la sécurité des habitants sur la Commune et donc pour assurer la sécurité des riverains mais également pour participer à la revitalisation du centre-ville, il apparaît nécessaire d'acquérir cette parcelle.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur rapport du Maire et après en avoir délibéré,

Accepte l'acquisition de la parcelle susmentionnée pour un prix de 8 000 €.

Charge Monsieur le Maire de toutes les formalités utiles.

COMMUNE D'ARLANC
CONSEIL MUNICIPAL DU 10 SEPTEMBRE 2020

DCM N°2020-08-02

DESIGNATION DES REFERENTS AGRICOLES

La Communauté de communes Ambert Livradois Forez et le Conseil départemental du Puy-de-Dôme ont mis en place courant 2018 une animation foncière agricole ayant pour objectifs d'œuvrer au maintien de l'agriculture sur le territoire et de consolider et pérenniser les exploitations agricoles existantes par différentes missions et actions. Il est donc nécessaire de désigner des référents agricoles au sein du Conseil municipal pour participer à ce projet.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur rapport du Maire, et après en avoir délibéré,

Désigne Monsieur Didier COMPTE et Monsieur Jacques FORCE
comme référents agricoles.

Charge Monsieur le Maire de toutes les formalités utiles.

DCM N°2020-08-03

SERVICES AU PUBLIC TARIFS 2020 - COMPLEMENTS

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur rapport du Maire, et après en avoir délibéré,

Décide d'appliquer les tarifs suivants :

BARRIERES

- gratuit pour les associations de la commune
- 1 € la barrière pour les communes extérieures
- 1 € par barrière pour les associations extérieures
- 1 € par barrière pour les locations à titre privé

CHAISES

- gratuit pour les associations de la commune et pour les personnes privées
- 0 € 50 par chaise pour les communes extérieures
- 0 € 50 par chaise pour les associations extérieures
- 0 € 50 par chaise pour les personnes privées extérieures

GRILLES CADDIES

- gratuit pour les associations et les personnes privées de la commune
- 2 € par grille pour 7 jours pour les communes extérieures
- 2 € par grille pour 7 jours pour les associations extérieures
- 2 € par grille pour 7 jours pour les personnes privées extérieures

COMMUNE D'ARLANC

CONSEIL MUNICIPAL DU 10 SEPTEMBRE 2020

TABLES TRETAUX

- gratuit pour les associations de la commune et pour les personnes privées
- 1 € par table pour les communes extérieures
- 1 € par table pour associations extérieures
- 1 € par table pour les personnes privées extérieures

TARIFS DE LA GRANDE BASCULE

- de 0 à 20 tonnes : 8 €
- de 20 à 40 tonnes : 14 €
- de 40 à 50 tonnes : 24 €
- Remplacement d'un badge pour perte : 22 €

TARIFS DE LOCATION DES STANDS

- gratuit pour les associations de la commune avec une caution de 50 €/stand
- 50 € par stand pour les communes extérieures, les associations extérieures
- 35 € pour la location à titre privé
- pas de location ni de prêt à titre privé hors de la commune
- Location des stands pour la foire d'automne
- Location pour les stands à l'extérieur de la salle omnisports : 20 € par stand
- location des « stands » à l'intérieur de la salle omnisports : 20 € par stand.

VOITURE SONO

- pas de prêt ni de location de la voiture sono

DROITS DE PLACE

- pour les forains : 0 € 50 le mètre linéaire avec un minimum de perception fixé à 2€ par forain
- droit de place pour la foire d'automne : 1 € le mètre linéaire avec un minimum de perception fixé à 4 € par forain
- pour les 2 roues : 2 € par engin
- pour les voitures : 5 € par véhicule
- Foire d'automne : à l'occasion de la réservation d'un emplacement de droit de place, une caution de 20 € sera demandée. Celle-ci sera restituée à l'issue de la manifestation ou retenue en cas d'absence de la personne ayant fait la réservation.

CAMION D'OUTILLAGE

Somme forfaitaire de 25 € par jour.

RESTAURANT AMBULANT

Somme forfaitaire de 3 € par jour.

TARIF DE LOCATION DU PODIUM

- gratuit pour les associations de la commune sous réserve de montage par Arlanc en fonction des disponibilités
- 200 € pour 5 jours pour les communes extérieures et associations extérieures de la (transport et montage par leur commune).
- Pas de prêt ni de location à titre privé.

COMMUNE D'ARLANC

CONSEIL MUNICIPAL DU 10 SEPTEMBRE 2020

PRIX DE L'EMPLACEMENT POUR L'INSTALLATION D'UN CIRQUE

Somme forfaitaire de 50 € pour chaque cirque demandant l'autorisation de faire une représentation. Paiement effectué lors de la demande d'autorisation municipale.

Précise que ces tarifs s'appliquent à compter du 01/08/2020 et seront reconduits jusqu'à nouvelle décision du Conseil Municipal.

DCM N°2020-08-04

MOTION CONTRE LA FERMETURE DE LA TRESORERIE DE CUNLHAT

Monsieur le Maire expose aux conseillers municipaux la motion adoptée par le Conseil communautaire d'Ambert Livradois Forez le 07/09/2020, contre la fermeture de la trésorerie de Cunlhat.

« Suite aux propositions inacceptables de réorganisation des finances publiques sur notre territoire faites par le ministère, au dernier trimestre 2019, une forte mobilisation des élus, usagers et salariés a permis d'infléchir les décisions ministérielles.

Le nouveau projet contient de sérieuses avancées par rapport aux premières propositions faites par le ministère. Nous pouvons le mettre à l'actif de nos mobilisations.

Cependant, il reste insuffisant au regard des besoins de nos territoires. La fermeture de la trésorerie de Cunlhat est toujours programmée.

La trésorerie de Cunlhat, centre de finances publiques de proximité, est un établissement de recouvrement mais **aussi de conseil et de suivi auprès des collectivités et des contribuables**, jouant un rôle essentiel dans le bassin de vie de Cunlhat et communes limitrophes. Dépourvus de services financiers de proximité, les maires des petites communes ne bénéficieront plus de l'accompagnement dans la gestion des finances communales.

La trésorerie est également l'interlocuteur physique privilégié pour des usagers ruraux, souvent âgés, ne disposant pas de connexion internet. Ils sont ainsi accompagnés, sécurisés, en confiance face à des fonctionnaires qu'ils connaissent. Croire que la dématérialisation des échanges serait une solution à l'éloignement des lieux de rendez-vous physiques est une absurdité. La réalité des territoires ruraux prouve régulièrement que l'accès à Internet est inégal, souvent difficile, parfois même impossible. De plus, de nombreux foyers de personnes âgées ne disposent pas d'un abonnement numérique. Beaucoup d'entre eux ne maîtrisent pas cette technologie et continuent de se rendre physiquement dans leur trésorerie pour l'intégralité de leurs démarches fiscales.

La fermeture éventuelle de la trésorerie de Cunlhat ne ferait qu'accentuer encore plus la politique d'abandon et de désinvestissement de l'État dans nos territoires ruraux.

C'est pourquoi le conseil communautaire demande au Ministre de l'Action et des Comptes Publics l'abandon du projet de fermeture de la trésorerie de Cunlhat ».

COMMUNE D'ARLANC
CONSEIL MUNICIPAL DU 10 SEPTEMBRE 2020

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur rapport du Maire et après en avoir délibéré,

Approuve la motion contre la fermeture de la trésorerie de Cunlhat tel que susmentionné.

Charge Monsieur le Maire de toutes les formalités utiles.

DCM N°2020-07-05

CREATION DE POSTES

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur rapport du Maire, et après en avoir délibéré,

Décide la création d'un poste permanent d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe, à temps complet, soit 35 heures hebdomadaires, à partir du 10 septembre 2020.

Décide la création d'un poste permanent d'adjoint technique territorial, à temps non complet, 30 heures hebdomadaires, à partir du 10 septembre 2020.

Décide la création d'un poste non permanent, saisonnier, d'agent technique, à temps non complet, 8 heures hebdomadaires, à partir du 10/09/2020 jusqu'au 31/12/2020.

Décide d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Charge Monsieur le Maire de toutes les formalités utiles.

DCM N°2020-07-06

AVENANT AU LOT N°7 DU MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX DE L'ESPACE SANTE

Monsieur le Maire rappelle que la Commune procède à des travaux de construction d'un Espace santé situé au niveau de la rue du 19 mars 1962 et de la rue du docteur Sabaterie. L'opportunité apparaît d'effectuer des travaux complémentaires non prévus au marché, pour compléter le résultat final. Il s'agit de la fourniture et de la pose de tôles aux quatre angles du bâtiment. Il est donc proposé un avenant au lot n°7 : Menuiserie extérieure Aluminium, attribué à l'entreprise SARL PROMETAL, 630 Route du Puy, 63600 Ambert. Cet avenant serait conclu pour un montant de 4 000 € HT.

Vu le code des marchés publics ;

COMMUNE D'ARLANC

CONSEIL MUNICIPAL DU 10 SEPTEMBRE 2020

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2122-21 6° qui prévoit que le conseil municipal est seul compétent pour délibérer en matière de marchés publics, le Maire applique les décisions du conseil municipal et exécute les marchés sous son contrôle ;

Vu le procès-verbal de la commission d'appel d'offres du 19/07/2019 pour les travaux de construction de l'Espace santé,

Vu la délibération du 07/08/2019 attribuant le lot n°7 « Menuiserie extérieure Aluminium », à l'entreprise SARL PROMETAL, 630 Route du Puy, 63600 Ambert, pour un montant du marché de 50 085.26 € H.T.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur rapport du Maire, et après en avoir délibéré,

Décide d'accepter le devis ci-joint qui fera l'objet d'un avenant pour le lot n°7 « Menuiserie extérieure Aluminium », tel que susmentionné, concernant la fourniture et de la pose de tôles aux quatre angles du bâtiment pour la somme 4 000 € HT

Précise que le montant du marché du lot n°7 s'élève donc dorénavant à 54 085.26 € H.T.

Charge Monsieur le Maire de toutes les formalités utiles.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

➤ Sylvie DEMATHIEU informe le conseil municipal de la difficulté d'organiser la foire d'automne cette année au vu de la crise sanitaire liée au Covid 19. L'ensemble du conseil municipal approuve à l'unanimité l'annulation de la foire.

➤ Mr CLADIERE présente au conseil les travaux de la commission de voirie du 2 Septembre 2020 :

* Il propose la mise en sens unique de la rue des Côtes : (sens unique descendant) pendant une durée de 1 an . Le conseil approuve cette proposition.

* Il propose également la mise en place de 3 bandes rugueuses aux 2 entrées du village de Moranges pour permettre des ralentissements sur cette voie fréquentée. Le conseil approuve cette décision.

Clôture de la séance comportant 6 décisions

La séance est levée à 22 h 00

COMMUNE D'ARLANC
CONSEIL MUNICIPAL DU 10 SEPTEMBRE 2020

DCM N°2020-08-01	ACHAT DE LA PARCELLE BR 306
DCM N°2020-08-02	DESIGNATION DES REFERENTS AGRICOLES
DCM N°2020-08-03	SERVICES AU PUBLIC TARIFS 2020 – COMPLEMENTS
DCM N°2020-08-04	MOTION CONTRE LA FERMETURE DE LA TRESORERIE DE CUNLHAT
DCM N°2020-08-05	CREATION DE POSTES
DCM N°2020-08-06	AVENANT AU LOT N°7 DU MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX DE L'ESPACE SANTE